



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 52092

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les attentes des associations d'anciens combattants au sujet de l'instauration d'une Journée officielle de la Résistance. Cette journée non chômée pourrait avoir lieu le 27 mai, date commémorative de la première réunion du Conseil national de la Résistance, que présida Jean Moulin. Parce qu'ils n'acceptaient pas la soumission ni la collaboration, parce qu'ils ont défendu et sauvé notre pays, la France ne peut pas les oublier, leur courage doit être récompensé et leur mémoire honorée. Cette journée commémorative permettrait d'évoquer ces années d'occupation trop souvent oubliées et d'organiser des actions civiques et éducatives notamment en direction des jeunes citoyens pour accomplir ce devoir de mémoire. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre face à ces attentes.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que le 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance en 1943, soit célébré comme journée nationale de la Résistance. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants comprend ce vœu qui permettrait de conserver la mémoire d'un aspect particulièrement important de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, d'une époque tragique et glorieuse. Il relève du devoir de mémoire de transmettre à la jeunesse les valeurs universelles des droits de l'homme et du citoyen, les valeurs de la République, ainsi que celles de la démocratie, de l'humanisme et de l'esprit de solidarité et de fraternité qu'illustre la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire menée par le secrétaire d'Etat. Il tient à préciser notamment, à ce sujet, que le ministère de l'éducation nationale organise chaque année en collaboration avec ses services et avec l'appui des enseignants et des associations de combattants le concours national de la Résistance et de la déportation. C'est dans le même esprit que sont encouragés dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. L'idée de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire réfléchir les jeunes des écoles et des lycées à l'esprit de la Résistance, outre le concours national de la Résistance, mérite d'être examinée. Le secrétaire d'Etat n'est pas opposé à ce que soient à l'honneur ceux qui ont été les acteurs de la libération de la France, ceux qui ont incarné les valeurs de la République. Pour autant, s'il est souhaitable de s'appuyer sur la date du 27 mai pour dialoguer avec la jeunesse afin de promouvoir les valeurs de la Résistance, il serait plus délicat de faire de cette date celle de la commémoration de la Résistance.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52092

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé** : anciens combattants  
**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 octobre 2000, page 5701

**Réponse publiée le** : 1er janvier 2001, page 54